En fonction de l'avancement des soins un professionnel des urgences vous accompagnera auprès de votre proche. Vous pourrez rester auprès de lui pendant sa prise en charge.
Nous vous demandons d'être patient, les résultats de biologie et d'examens complémentaires prennent un certain temps.
Un badge obligatoire vous sera remis à l'accueil

Vous pouvez à tout moment sortir des urgences en suivant la signalétique au sol. Néanmoins vous ne pourrez pas revenir sans être accompagné.

Merci donc de limiter vos déplacements.

Un seul accompagnant est autorisé auprès du patient. Le badge est obligatoire pour rentrer dans le service.

Merci dans tous les cas de bien vouloir rester auprès de votre famille dans la salle d'examen porte fermée.

Afin de faciliter les échanges téléphoniques avec le personnel des urgences, nous vous demandons de désigner une personne référente de confiance qui pourra relayer les informations et rester auprès du patient lors de sa prise en charge. Un badge spécifique autocollant lui sera remis pour l'identifier auprès des soignants.

Vous pouvez joindre le service des urgences tout au long de la prise en charge pour prendre des nouvelles.

Néanmoins, pour des raisons de confidentialité, aucun renseignement d'ordre médical ne pourra vous être donné par téléphone.

24h/24

Unité Médico-Psychologique (UMP)
02 97 06 92 21

02 97 06 90 90

www.ghbs.bzh

Réalisation : GHBS - DCPPRU Communication - Avril 2021

Service des Urgences
Hôpital du Scorff
LORIENT

Document d'accueil

Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Madame, Monsieur,

Un membre de votre famille vient d'arriver dans le service des urgences du GHBS à Lorient.

Ce service a pour mission la prise en charge des urgences médicales, chirurgicales et psychologiques.

Cette plaquette d'information est destinée à faciliter votre visite.

L'équipe des urgences

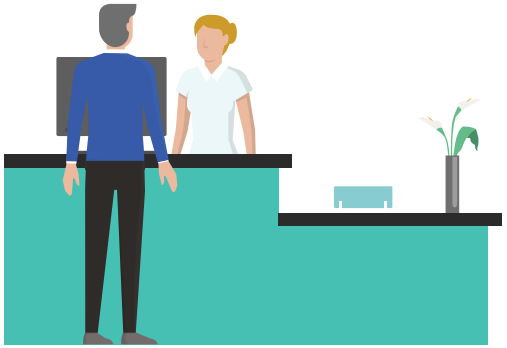

Vous êtes acueilli.e par la secrétaire et/ou l'infirmier.e qui vont vous renseigner dans un premier temps sur les délais ou l'évolution de la prise en charge de votre proche.

Si nécessaire, ils vous demanderont de bien vouloir mettre à jour les coordonnées et de compléter les documents administratifs.

En fonction du problème de santé du membre de votre famille, il (elle) a été orienté.e soit en salle d'attente, soit vers le secteur de soins adapté à sa pathologie.

Unité Médico-Psychologique (UMP)

Si un membre de votre famille est hospitalisé à la suite de sa consultation dans ce secteur vous pourrez lui rendre visite après l'autorisation de l'équipe UMP.

Salle d'urgences vitales

Les visites seront autorisées au cas par cas en fonction du nombre de patients présents et des soins en cours, plusieurs patients pouvant être pris en charge en même temps dans ce secteur.

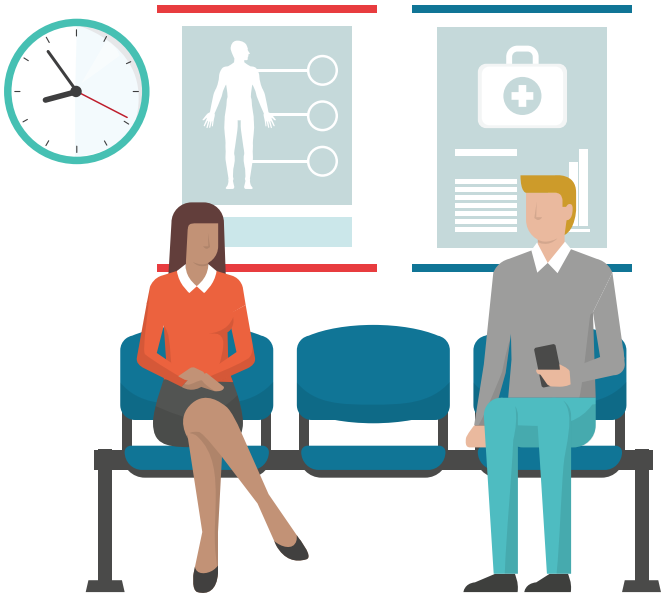

Bien conscients des possibles délais d'attente, nous vous informons que nous mettons tout en œuvre pour les réduire.

Cette attente peut être due à :

> Des urgences vitales mobilisant le personnel soignant et médical,

> Un besoin d'avis spécialisé ou d'un examen complémentaire,

> L'affluence de patients,

> La disponibilité des lits d'hospitalistation.